



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

Les parties privatives

Occupées

Par des enfants mineurs : Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente

Ou avant la mise en location

Avant travaux

C Adresse du bien

12 rue GRIGNAN
06110 LE CANNET

D Propriétaire

Nom : DGFIP
Adresse : 16 RUE BORDE 13357 MARSEILLE CEDEX

E Commanditaire de la mission

Nom : Madame CHIGRI ZINEB
Qualité : Particulier

Adresse : 16 RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton
Modèle de l'appareil : XLP 300
N° de série : 26169

Nature du radionucléide : Cadmium 109
Date du dernier chargement de la source : 19/02/2016
Activité de la source à cette date : 1480 mbq

G Dates et validité du constat

N° Constat : 7253923 P

Date du rapport : 11/06/2019

Date du constat : 11/06/2019

Date limite de validité : 11/06/2020

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
152	0	0,00 %	144	94,74 %	0	0,00 %	6	3,95 %	2	1,32 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature



Cabinet : BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Nom du responsable : MARTEL Cyril

Nom du diagnostiqueur : ROGER Vincent

Organisme d'assurance : MSIG Insurance Europe AG

Police : F210.16.0414

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 9

COMMENTAIRES 17

LES SITUATIONS DE RISQUE 18

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	18
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 18

ANNEXES 19

NOTICE D'INFORMATION	19
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	20

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : ROGER Vincent	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS Certification, ZAC de la Clé de Saint Pierre, 12 Avenue Gay Lussac 78890 ELANCOURT Numéro de Certification de qualification : 8026746 Date d'obtention : 05/04/2018
--	---

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T060453 Nom du titulaire : BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Date d'autorisation : 27/02/2017 Expire-le : 27/02/2022
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **TAMAYO Bénédicte**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : 500-934	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	11/06/2019	1,04
En fin du CREP	298	11/06/2019	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 2 Nombre de niveaux : 3
--	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 12 rue GRIGNAN 06110 LE CANNET Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastre : AZ - 192	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
--	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	SOUS SOL n°1	R-1
2	SOUS SOL n°2	R-1
3	SOUS SOL n°3	R-1
4	SOUS SOL n°4	R-1
5	Cage d'escalier n°1	R-1
6	Entrée	RDC
7	Chambre n°1	RDC
8	Dégagement	RDC
9	WC	RDC
10	Salle de Bains	RDC
11	Cage d'escalier n°2	RDC
12	Cuisine	RDC
13	Séjour	RDC
14	Palier	R+1
15	Chambre n°2	R+1
16	Chambre n°3	R+1
18	Chambre n°4	R+1
19	Salle d'eau	R+1

2.9 Liste des locaux non visités

N°	Local	Etage	Justification
17	Balcon	R+1	Porte condamnée par effondrement du plafond.
20	Combles non ammenagé	R+2	Accès dangereux

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

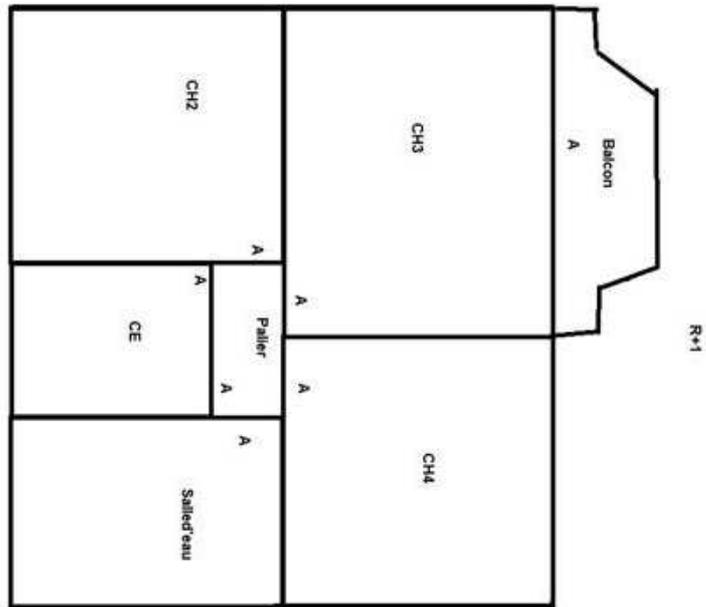
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

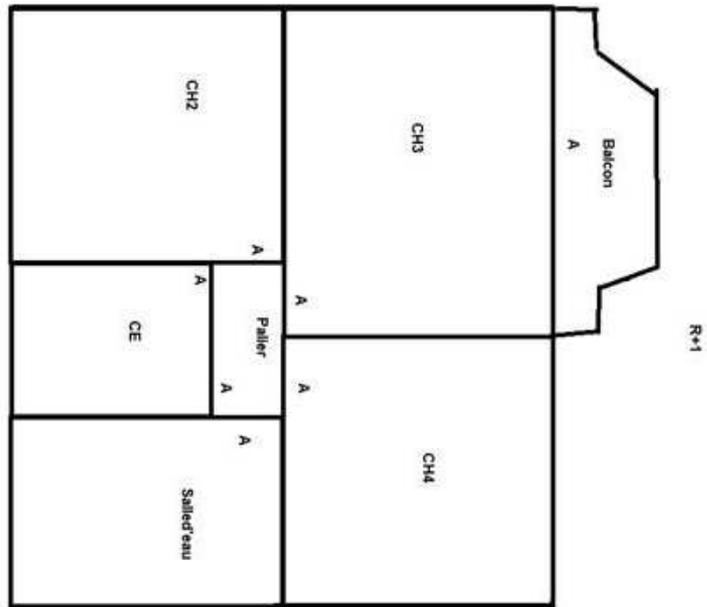
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Document 1



Document 3



6 RESULTATS DES MESURES

Local : SOUS SOL n°1 (R-1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
2	A	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,29	0	
3						C			0,1		
13	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,03	0	
14						C			0,06		
15	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD	EU	Grattage	7,2	2	
4	B	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,08	0	
5						C			0,08		
6	C	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
7						C			0,06		
8	D	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,08	0	
9						C			0,09		
10	Plafond	Plafond		Brique et poutrelles	Peinture	HD	EU	Grattage	5,4	2	
11	Sol	Plancher		Terre		HD			0,29	0	
12						C			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : SOUS SOL n°2 (R-1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
16	A	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,05	0	
17						C			0,19		
18	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,06	0	
19						C			0,2		
20	B	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,09	0	
21						C			0,38		
22	C	Fenêtre		Bois	Peinture	HD			0,08	0	
23						C			0,06		
24	C	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,06	0	
25						C			0,07		
26	D	Murs		Plâtre	Peinture	HD			0,09	0	
27						C			0,1		
28	Plafond	Plafond		Brique et poutrelles	Peinture	HD	EU	Usure	5,4	2	
29	Sol	Plancher		Terre		HD			0,06	0	
30						C			0,29		
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : SOUS SOL n°3 (R-1)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
31	A	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,05	0	
32					C			0,34		
33	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,09	0	
34						C				
35	B	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,05	0	
36					C			0,08		
37	C	Fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
38					C			0,2		
39	C	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,08	0	
40					C			0,08		
41	D	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,09	0	
42					C			0,21		
43	Plafond	Plafond	Brique et poutrelles	Peinture	HD	EU	Usure	5,4	2	
44	Sol	Plancher	Terre		HD			0,35	0	
45					C			0,34		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : SOUS SOL n°4 (R-1)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
46	A	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,06	0	
47					C			0,06		
48	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,1	0	
49						C				
50	B	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0	
51					C			0,1		
54	C	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,07	0	
55					C			0,1		
52	D	Fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
53					C			0,02		
56	D	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,14	0	
57					C			0,09		
58	Plafond	Plafond	Brique et poutrelles	Peinture	HD	EU	Usure	5,4	2	
60	Sol	Plancher	Ciment	Carrelage	C			0,1	0	
59					HD			0,29		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cage d'escalier n°1 (R-1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
61	A	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0		
62					C			0,07			
63	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,1	0		
64						C					0,1
65	B	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,07	0		
66					C			0,08			
67	C	Fenêtre	Bois	Peinture	HD			0,15	0		
68					C			0,37			
69	C	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0		
70					C			0,1			
71	D	Murs	Plâtre	Peinture	HD			0,07	0		
72					C			0,34			
73	Plafond	Plafond	Brique	Parquet flottant	HD			0,08	0		
74					C			0,24			
75	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,06	0		
76					C			0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Entrée (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
77	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,37	0		
78					C			0,07			
89	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,7	0		
90						C					0,7
79	B	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,04	0		
80					C			0,05			
81	C	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0		
82					C			0,11			
83	D	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,08	0		
84					C			0,29			
85	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0		
86					C			0,07			
87	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,05	0		
88					C			0,05			
Nombre total d'unités de diagnostic			7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
91	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,28	0	

92					C			0,07		
93	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,05	0	
94						C		0,1		
107	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,22	0	
108						C		0,07		
109	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	HD		0,06	0	
110						C		0,09		
95	B	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,1	0	
96						C		0,09		
97	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,07	0	
98						C		0,11		
105	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,01	0	
106						C		0,08		
99	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,07	0	
100						C		0,08		
101	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD		0,2	0	
102						C		0,08		
103	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD		0,07	0	
104						C		0,04		
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Dégagement (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
111	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,07	0	
112					C		0,06			
113	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,09	0	
114						C		0,1		
115	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,06	0	
116						C		0,16		
117	B	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,1	0	
118						C		0,09		
119	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,02	0	
120						C		0,04		
121	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,25	0	
122						C		0,08		
123	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD		0,08	0	
124						C		0,08		
125	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD		0,07	0	
126						C		0,1		
127	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD		0,1	0	
128						C		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
129	A	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,15	0	
130						C			0,4		
131	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,28	0	
132						C			0,05		
135	B	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,22	0	
136						C			0,09		
133	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD			0,03	0	
134						C			0,36		
145	C	Fenêtre n°1	Grille	Métal	Peinture	HD	D	Ecaillage	2,7	3	
137	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,37	0	
138						C			0,08		
139	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,29	0	
140						C			0,21		
141	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD			0,39	0	
142						C			0,09		
143	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD			0,1	0	
144						C			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	11,11 %	

Local : Salle de Bains (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
146	A	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,31	0	
147						C			0,08		
148	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
149						C			0,06		
150	B	Murs		Plâtre	Peinture et Lambris	HD			0,05	0	
151						C			0,1		
152	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD			0,21	0	
153						C			0,09		
162	C	Fenêtre n°1	Grille	Métal	Peinture	HD	D	Ecaillage	4,5	3	
154	C	Murs		Plâtre	Peinture et Lambris	HD			0,1	0	
155						C			0,07		
156	D	Murs		Plâtre	Peinture et Lambris	HD			0,05	0	
157						C			0,05		
158	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD			0,01	0	
159						C			0,06		
160	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD			0,05	0	
161						C			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	11,11 %	

Local : Cage d'escalier n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
163	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,08	0	
164					C			0,05		
165	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,06	0	
166						C				
167	B	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0	
168					C			0,18		
169	C	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0	
170					C			0,05		
171	D	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,08	0	
172					C			0,07		
173	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,09	0	
174					C			0,18		
175	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,06	0	
176					C			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
177	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,07	0	
178					C			0,05		
179	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,1	0	
180						C				
187	B	Murs	Plâtre	Faïence et papier	HD			0,2	0	
188					C			0,06		
181	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,09	0	
182						C				
183	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	HD		0,11	0	
184						C				
189	C	Garde-corps	Métal	Peinture	HD	EU	Usure	5	2	
185	C	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,33	0	
186					C			0,21		
190	D	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0	
191					C			0,06		
192	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
193					C			0,09		
194	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,09	0	
195					C			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
196	A	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,32	0	
197						C			0,23		
198	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs		Bois	Peinture	HD			0,06	0	
199						C			0,1		
200	B	Murs		Plâtre	Faience et papier	HD			0,35	0	
201						C			0,08		
208	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,16	0	
209						C			0,04		
202	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs		Bois	Peinture	HD			0,37	0	
203						C			0,14		
204	D	Fenêtre n°1 Volets		Bois	Peinture	HD			0,25	0	
205						C			0,05		
206	D	Garde-corps		Métal	Peinture	HD			0,09	0	
207						C			0,09		
210	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,23	0	
211						C			0,14		
212	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
213						C			0,02		
214	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD			0,07	0	
215						C			0,22		
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°2 (R+1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
216	A	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,09	0	
217						C			0,06		
218	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs		Bois	Peinture	HD			0,11	0	
219						C			0,32		
226	B	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0	
227						C			0,1		
220	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs		Bois	Peinture	HD			0,14	0	
221						C			0,28		
222	C	Fenêtre n°1 Volets		Bois	Peinture	HD			0,11	0	
223						C			0,02		
224	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,08	0	
225						C			0,06		
228	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs		Bois	Peinture	HD			0,09	0	
229						C			0,11		
230	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,1	0	
231						C			0,32		
232	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD			0,36	0	
233						C			0,08		

234	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,1	0	
235					C			0,17		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°3 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
236	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,05	0	
237					C			0,07		
238	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,07	0	
239						C				
244	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	HD		0,31	0	
245						C				
258	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	HD		0,05	0	
259						C				
240	B	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,07	0	
241					C			0,06		
260	B	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,1	0	
261						C				
242	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,06	0	
243						C				
256	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,09	0	
257						C				
246	C	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,06	0	
247					C			0,1		
248	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,19	0	
249						C				
250	D	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,09	0	
251					C			0,09		
252	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,27	0	
253					C			0,17		
254	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,09	0	
255					C			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°4 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
262	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,11	0	
263					C			0,21		
264	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD		0,18	0	
265						C				
266	B	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,09	0	
267					C			0,21		
268	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD		0,1	0	
269						C				

270	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
271						C			0,12		
274	C	Garde-corps n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Métal	Peinture	HD			0,08	0	
275						C			0,07		
272	C	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,1	0	
273						C			0,31		
276	D	Murs		Plâtre	Peinture et papier	HD			0,23	0	
277						C			0,09		
278	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	HD			0,08	0	
279						C			0,36		
280	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	HD			0,06	0	
281						C			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle d'eau (R+1)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
282	A	Murs	Plâtre	Peinture et papier	HD			0,08	0		
283					C			0,25			
284	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
285						C			0,1		
286	B	Murs	Plâtre	Peinture et Faïence	HD			0,06	0		
287					C			0,2			
288	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
289						C			0,04		
290	C	Murs	Plâtre	Peinture et Faïence	HD			0,05	0		
291					C			0,08			
292	D	Murs	Plâtre	Peinture et Faïence	HD			0,22	0		
293					C			0,05			
294	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,08	0		
295					C			0,08			
296	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	HD			0,07	0		
297					C			0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Vincent ROGER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence de personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/12/2017	12/12/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/04/2018	04/04/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/04/2018	04/04/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/11/2017	19/11/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/11/2017	19/11/2022
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/11/2017	15/11/2022

Date : 05/04/2018

Numéro de certificat : 8026746

Jacques MATILLON - Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

